

Malheureusement, c'est là que nous devons rattraper le coup car, même nous qui sommes parents, nous le constatons au quotidien, nous ne sommes pas encore conscients du respect des uns et des autres. Et le respect de ces comportements élémentaire permet d'épargner des vies et des souffrances. Nous le partageons tous, nous sommes conscients de la situation.

Donc, voilà ce que je pouvais apporter, chère Teura, à l'interpellation, à la conscience des uns et des autres en vue des accidents qui continuellement est meurtri.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à la question orale de Madame Éliane Tevahitua.

Madame Éliane Tevahitua, vous pouvez poser votre question. Je vous rappelle que vous disposez de 3 minutes. Merci.

QUESTION ORALE DE MADAME ELIANE TEVAHITUA RELATIVE AU REJET AUTOMATIQUE DES DEMANDES D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS POUR TOUT FAIT POSTÉRIEUR À 1974 SUITE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI MORIN EN DÉCEMBRE 2018 PAR L'AMENDEMENT INTRODUIT PAR LA SÉNATRICE LANA TETUANUI

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous.

Monsieur le Président de la Polynésie française, ici représenté par ses ministres, à la faveur de la séance du 15 novembre 2018, vous aviez fait contrition en confessant publiquement devant l'ensemble des Polynésiens ce que le Tavini Huiratira savait déjà sur la nocivité des essais nucléaires français.

Monsieur le Président, vous aviez déclaré être un menteur. Je n'ai qu'à citer vos propos pour m'en convaincre : « Je ne m'étonne pas, disiez-vous, que l'on me traite moi de menteur, alors que pendant 30 ans nous avons menti à cette population que les essais étaient propres ». Vous avez confessé, dans cet acte d'ultime contrition, avoir « fait partie de cette bande » qui porte la responsabilité d'« avoir vendu » notre pays.

Suite à vos aveux publics, les victimes polynésiennes des essais nucléaires ont cru trouver en vous un interlocuteur privilégié qui facilitera leurs démarches d'indemnisation auprès du CIVEN. Et ce d'autant que depuis février 2017, la loi Morin a été expurgée de la notion de « risque négligeable ». Elle avait ouvert la voie à « une automaticité des réparations financières » et avait ainsi permis à l'Association 193 de constituer et d'adresser 104 dossiers au CIVEN au cours de l'année 2018, dont 82 ont été déclarés complets. Surtout elle laissait entrevoir une lueur d'espoir aux 9 507 malades polynésiens atteints de cancers potentiellement radio-induits recensés par la CPS de prétendre à une indemnisation de l'État.

Suite à vos aveux publics, on ne peut douter de l'émoi et des réactions vives que vos propos ont provoquées auprès de l'État. Est-ce à ces réactions vives que nous devons le 30 novembre 2018 le dépôt subreptice à l'insu des Polynésiens d'un amendement au projet de loi de finances pour 2019 par la sénatrice Lana Tetuanui afin de modifier fondamentalement la loi Morin ?

Cet amendement scélérat adopté le 28 décembre 2018 empêche désormais l'indemnisation des victimes dès lors que le CIVEN a établi que la dose annuelle de rayonnements ionisants reçue est inférieure à un milliSievert. Le CIVEN se fonde exclusivement sur le tableau dosimétrique de l'IRSN, un ÉPIC placé sous la tutelle du ministre de la Défense, qui, comme par hasard, ne trouve en Polynésie que des niveaux de radioactivité en deçà de 1 milliSievert après 1974. Croyez-vous sincèrement qu'un pays comme le nôtre, qui a reçu l'équivalent de 800 fois la bombe d'Hiroshima, puisse présenter des niveaux dosimétriques similaires à ceux d'un pays préservé de toute expérimentation nucléaire tel que la France ?

Les effets de ces nouvelles dispositions portées à la loi Morin sont d'ores et déjà visibles depuis le 21 mai et pas plus tard que le 4 juin avec le rejet par le Tribunal administratif de Papeete de 10 dossiers sur 12.

Contrairement à ce qu'affirme votre organe de presse, le nombre de dossiers retenus par le CIVEN n'a pas été démultiplié par rapport au passé depuis l'adoption de cet amendement. Et enfin, je ne peux me résoudre à croire que l'auteur de cet amendement ait pris seule l'initiative et la lourde responsabilité de le déposer sans vous en référer au préalable et recueillir votre assentiment.

Par conséquent, Monsieur le Président, après votre confession publique du 15 novembre 2018 où vous reconnaissiez avoir menti sciemment aux Polynésiens pendant 30 ans, ne venez-vous pas de commettre un second mensonge vis-à-vis de notre peuple, en cautionnant cet amendement qui exonérera l'État de toute indemnisation future à l'égard des victimes, de leurs ayants-droit, de leurs descendances, alors que les effets délétères transgénérationnels des rayonnements ionisants sont scientifiquement établis de longue date ?

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

La parole est à Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs du public, chers amis journalistes bonjour.

Je voudrais former la réponse du Président qui n'est pas avec nous ce matin, pour répondre à Madame Éliane Tevahitua.

Madame la représentante, vous avez raison à la fin de votre propos de citer les Évangiles. Elles sont toujours inspirantes, mais vous n'en mesurez sans doute pas la portée dans la teneur de vos propos.

Pour citer aussi les Évangiles, je vous dirai : « *Qui fait la vérité vient à la lumière et se libère* » (Jean 3 : 21 et 8 : 32). Une autre parabole s'impose à l'esprit en vous écoutant, je cite : « *Ou'as-tu à regarder la paille dans l'œil de ton frère, alors que la poutre qui est dans ton œil à toi, tu ne la remarques pas ?* » (Mathieu 7 : 3-5).

Madame, il n'y a aucune question dans votre diatribe. Il ne devrait donc y avoir aucune réponse.

Il n'y a qu'attaques personnelles, gratuites et malveillantes. Je suis étonné d'ailleurs, Monsieur le président, que l'on puisse admettre ces propos dans cette enceinte où les invectives sont proscrites par le règlement intérieur. Est-ce digne, Madame du mandat que vous portez ?

Je veux attirer votre attention sur un point : ne seriez-vous pas vous-même coupable de mensonge par omission en oubliant de dire aux Polynésiens que le député Moetai Brotherson, votre collègue sur les bancs de cette assemblée, était lui aussi membre de la commission EROM présidée par la sénatrice Lana Tetuanui ?

De ce fait, Monsieur Brotherson est co-auteur du rapport remis par cette commission EROM au Premier Ministre le 20 novembre 2018. Chacun pourra constater qu'il n'a notifié aucune réserve sur les recommandations faites collégialement par la commission et dûment exposées et argumentées dans ce rapport. Mérite-t-il donc vos insultes ?

Je ne vais pas relever et corriger une à une chacune de vos erreurs. Je perdrais mon temps et mon énergie. Car il est patent que vous n'avez que faire de la réalité des faits objectifs et vérifiables. Ce qui vous intéresse, vous et ceux qui véhiculent les mêmes inepties, c'est la polémique oiseuse et le fiel de la calomnie.

Ce faisant, vous ne faites absolument pas avancer la cause de ceux que vous prétendez défendre, les victimes des essais nucléaires. Ce n'est pas en injuriant le Président de la Polynésie française que ces victimes obtiendront gain de cause. Croyez-vous que cela peut contribuer à panser les chairs meurtries ?

D'ailleurs, vous-même, qu'avez-vous fait ? Rien ! Vous n'avez rien fait. Vous n'avez rien à proposer de constructif pour nous sortir de cet empoisonnement collectif du fait nucléaire. Et cela, les Polynésiens le voient de plus en plus et de mieux en mieux. Vous utilisez cette cause dramatique, non pas pour servir le bien commun, mais comme d'un fonds de commerce qui finit par s'épuiser et se corrompre.

Je vous le demande solennellement, Madame la représentante, à vous, ainsi qu'à tous ceux qui vous singent dans ces postures délétères : arrêtez vos niaiseries nuisibles. Nous méritons tous mieux que cela. Les victimes méritent mieux que vos propos nauséabonds.

Vive les Polynésiens, tous ensemble pour la vérité, la justice et la paix !

Merci, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous terminons par la question orale de Madame Virginie Bruant. Pouvez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

QUESTION ORALE DE MADAME VIRGINIE BRUANT RELATIVE AU BILAN ET AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CFPA EN MATIÈRE DE RECRUTEMENTS DE FORMATEURS QUALIFIÉS ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

M^{me} Virginie Bruant : Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée.

Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, amis du public, *bonjour*.

Ma question sera un petit peu plus courte.

C'est une question à l'attention de Madame la ministre du travail mais qui est représentée aujourd'hui, par vous Monsieur le ministre.

La croissance de l'emploi est aujourd'hui la priorité du gouvernement et de sa majorité.

Le CFPA est dans ce cadre un des outils essentiels des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle, permettant à des adultes de bénéficier d'enseignements théoriques et pratiques afin qu'ils puissent acquérir le savoir-faire d'exercer ou de s'adapter à un métier, de se perfectionner, d'acquérir de nouvelles compétences ou de se reconverter.

Ces formations professionnelles doivent correspondre aux besoins spécifiques des entreprises. Le CFPA essaie de s'adapter de façon continue à la réalité du monde économique et professionnel.

Au 31 décembre 2017, le centre a ainsi pu atteindre un taux d'insertion de 57 % et arriver à un taux de réussite aux examens de quasiment 83 %.

En 2018, le CFPA produit un bon taux d'insertion de 70 % dont plus de 50 % en insertion durable. Ces bons taux nécessitent tout de même, comme l'a confirmé la dernière enquête emploi 2018 de l'ISPF, des efforts poursuivis et accentués pour améliorer ce taux d'insertion durable.